

Contrôle des travaux en présence de plomb

Version : V01

Numéro de dossier : **VDPRS2_20230822_CTPP**
Norme employée : **AFNOR NF X46-032**
Date du repérage : **07/09/2023**
Heure d'arrivée : **14 h 30**
Date émission : **19/09/2023**

Objet de la mission : La présente mission concerne la réalisation d'un contrôle des travaux en présence de plomb en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique et conformément à l'arrêté du 12 mai 2009

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **Musée Carnavalet
CRYPTE ARCHEOLOGIQUE
1 Place du Parvis de Notre Dame
75014 PARIS 14EME ARRONDISSEMENT**

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage :

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE PARIS**
Adresse : **6 AVENUE E LA PORTE D'IVRY
75013 PARIS**

Donneur d'ordre


Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :
Apporteur
Nom : **MAIRIE DE PARIS**
Adresse : **6 AVENUE E LA PORTE D'IVRY
75013 PARIS**

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, avenue Graham Bell
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00019**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2024

Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
NINA Marion	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	Obtention : 22/05/2023 Échéance : 21/05/2030 N° de certification : 18409386	

A. Renseignements complémentaires concernant la mission

A.1. Le laboratoire d'analyse

Nom du laboratoire d'analyse : EUROFINIS

Adresse : RUE DES MEUNIERES - BAGNEUX

A.2. Listes des locaux visités

- ❖ RDC - Circulation (Entrée du site, portique de sécurité)
- ❖ RDC - Circulation (Angle sens circulation)
- ❖ RDC - Circulation (Sens circulation devant maquette de Notre Dame de Paris)
- ❖ RDC - Circulation (Sens circulation croisement entre 2 poteaux zones archéologiques)
- ❖ RDC - Circulation (Circulation devant comptoir Librairie)
- ❖ RDC - Circulation (Sens circulation devant sortie de secours)
- ❖ RDC - Circulation (Sens circulation devant spot métallique)
- ❖ RDC - Circulation (Sens circulation devant escalier bureau)

A.3. Listes des locaux non visités





Néant







A.4. Présence de traces et débris

Type	Localisation	Commentaire
-		

B. Identification des prélèvements et résultats

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m ²)	Concentration surfacique (µg/m ²)	Photo
Témoïn - 1	#1011332	RDC - Circulation (Entrée du site, portique de sécurité)			0.5	
Echantillon - 1	#1011332	RDC - Circulation (Circulation devant comptoir Librairie)	Béton ciré (Sol propre)	0.1	19.08	
Echantillon - 2	#1011332	RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Sol propre)	0.1	17.98	
Echantillon - 3	#1011332	RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Sol propre)	0.1	24.51	
Echantillon - 4	#1011332	RDC - Circulation (Sens circulation devant sortie de secours)	Béton ciré (Sol propre)	0.1	55.47	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m ²)	Concentration surfacique (µg/m ²)	Photo
Echantillon - 5	#1011332	RDC - Circulation (Sens circulation devant maquette de Notre Dame de Paris)	Béton ciré (Sol propre)	0.1	32.87	
Echantillon - 6	#1011332	RDC - Circulation (Sens circulation devant spot métallique)	Béton ciré (Sol propre)	0.1	54.61	
Echantillon - 7	#1011332	RDC - Circulation (Sens circulation croisement entre 2 poteaux zones archéologiques)	Béton ciré (Sol propre)	0.1	58.77	
Echantillon - 8	#1011332	RDC - Circulation (Sens circulation devant escalier bureau)	Béton ciré (Sol propre)	0.1	19.96	

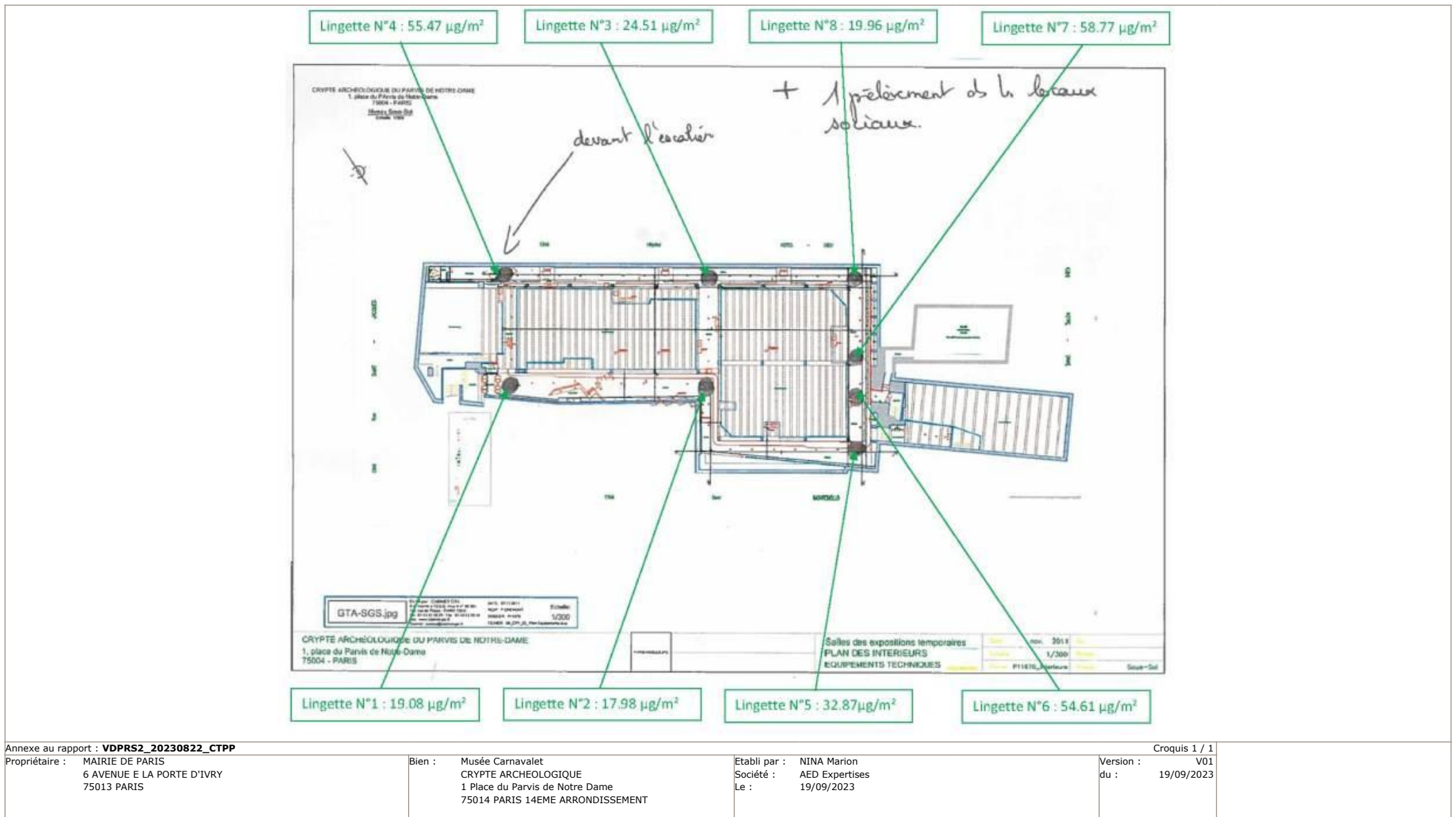
C. Observations

Néant

Fait à **PARIS 14EME ARRONDISSEMENT**, le **19/09/2023**
Par : **NINA Marion**



C.1. Planches de repérage





D. Résultats d'analyses

SARL AED EXPERTISES

Madame Marion NINA

ZAC des Aunettes - 10 Boulevard Louise

Michel

91000 EVRY COURCOURONNES

RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES

N° de rapport d'analyse : AR-23-LH-042694-01

Date d'émission de rapport : 12/09/2023 10:40

Page1/2

Dossier N° : 23H020807

Date de réception : 11/09/2023

Date d'analyse : 12/09/2023

Référence dossier Client:VDPRS2_20230822_CTPP

N° Echantillon	001	002	003	004	005
Référence client de l'échantillon	TEMOIN - 1 - OUI	ECHANTILLON - 1 - OUI	ECHANTILLON - 2 - OUI	ECHANTILLON - 3 - OUI	ECHANTILLON - 4 - OUI
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière
Analyse du Plomb					
SE00D : Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES <i>ICP/AES - NF X 43-275</i>	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
SE013 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette					
Surface essuyée	m ²	0.1	0.1	0.1	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m ²	19.089	17.983	24.511	55.472
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	1.909 *	1.798 *	2.451 *	5.547 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.5 *	0.5 *	0.5 *	0.5 *
SE040 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette témoin					
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	< LQ *			
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.5 *			

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

80-84 rue des Meuniers, Bâtiment A1

92220 Bagneux, FRANCE

Tél: - : +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 1592

Portée disponible sur

www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES

N° de rapport d'analyse : AR-23-LH-042694-01	Date d'émission de rapport : 12/09/2023 10:40	Page2/2
Dossier N° : 23H020807	Date de réception : 11/09/2023	Date d'analyse : 12/09/2023
Référence dossier Client:VDPRS2_20230822_CTPP		

N° Echantillon	006	007	008	009	
Référence client de l'échantillon	ECHANTILLON - 5	ECHANTILLON - 6	ECHANTILLON - 7	ECHANTILLON - 8	
	OUI	OUI	OUI	OUI	
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	
Analyse du Plomb					
SE00D : Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES	Fait	Fait	Fait	Fait	
<i>ICP/AES - NF X 43-275</i>					
SE013 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette					
Surface essuyée	m ²	0.1	0.1	0.1	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m ²	32.876	54.618	58.772	19.964
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	3.288 *	5.462 *	5.877 *	1.996 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.5 *	0.5 *	0.5 *	0.5 *

La préparation de l'échantillon est effectuée selon la norme NF X 46-032.
 Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.



Dylan MAROT
 Responsable Dptmt Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.



Certificat

Attribué à

Marion NINA

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	22/05/2023	21/05/2030

Date : 22/05/2023

Numéro du certificat : 18409386

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus.
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <http://www.bureauveritas.fr/certification-dlag>
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

**BUREAU
VERITAS****cofrac****CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION**

N°4-0087

Liste des sites et
portées disponibles
sur www.cofrac.fr

SAS AED GROUPE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

DE LA CHAPELLE STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES

Tél : 0557341313

Fax : 05 57 34 06 62

Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR

Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904

Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

**SAS AED GROUPE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **01/01/2023** garantissant sa responsabilité civile et professionnelle, tant pour son compte que pour celui de ses assurés additionnels :

A E D EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

AED AMIANTE ET
ENVIRONNEMENT
226 RUE DE L'ECOSSAIS
69400 LIMAS

AED EXPERTISE CENTRE
AUVERGNE
1 allée Allan Turing
63170 AUBIERES

AED FIDELIS EXPERTISES
4 AV GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

AED SERVICES
4 AV GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Pour l'ensemble des activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ **En cas de vente** d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ **En cas de location** de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'**amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure **d'électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique,.

Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.
Mesure d'empoussièremement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.
Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS
DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2023** au **01/07/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 26 juin 2023
Pour la société :



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
-----------------------------	------------------------------	-----------------------------------

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance	450 €
• Dommages immatériels non consécutifs	€ par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
• Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre	
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € par sinistre	3 200 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) : Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance